

Séance du 26 mars 2015

Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration de l'UVHC

Objet : Convention ARAPEN

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en Salle du Conseil – Maison des Services à l'Étudiant le 26 mars 2015, sur la convocation et sous la Présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Vu les articles D 719-181 à D 719-184 du Code de l'Education,

M. le Président donne la parole à M. le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique, Automatique, Mécanique, Energétique et Electronique –ENSIAME – qui présente le contrat de partenariat de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis avec l'Association de Recherche et Animation Pédagogique de l'Education Nationale (ARAPEN) et le coût du semestre d'adaptation pour des étudiants chinois sélectionnés pour intégrer le Cours Préparatoire INSA partenaire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la convention avec l'ARAPEN ainsi que le tarif spécifique de cette formation adaptée conformément aux documents joints à la présente délibération (convention et fiche budgétaire de l'action).

Fait à Valenciennes, le 7 avril 2015
Le Président du Conseil d'Administration



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication :

21/4/2015

CONTRAT DE PARTENARIAT

ENTRE

L'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC), établissement public scientifique culturel et professionnel, Campus du Mont-Houy - 59313 Valenciennes CEDEX 9, représentée par son Président, Le Professeur Mohamed OURAK,

Ci-après dénommée l' « UVHC »,

Agissant pour le compte de L'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique, Automatique, Mécanique, Energétique et Electronique (ENSIAME) située sur le campus du Mont Houy - 59313 Valenciennes CEDEX 9, dirigée par son Directeur, Le Professeur Daniel COUTELLIER,

Ci-après dénommée l'« ENSIAME »,

D'UNE PART,

ET

L'Association de Recherche et Animation Pédagogique de l'Education Nationale (A.R.A.P.E.N.)
Située au 4 bis Rue Louis Mallet, 18000 Bourges, France
Représentée par sa Directrice des Affaires Chinoises, Madame BAI LU

Ci-après dénommée « Partenaire »,

D'AUTRE PART,

Il est tout d'abord exposé ce qui suit :

Préambule

L'ENSIAME prévoit d'accueillir des étudiants dès le niveau post-Bac qui effectueront 5 années d'études pour obtenir le diplôme d'ingénieur de l'ENSIAME.

Dans ce cadre, dès la rentrée 2015, l'ENSIAME souhaite accueillir des élèves étrangers. Parmi ces élèves, l'objectif est d'admettre chaque année une quinzaine d'étudiants chinois, ayant les pré-requis en mathématiques, physique, sciences humaines et culturelles et français langue étrangère suffisants pour pouvoir accéder à une école d'Ingénieurs de haut niveau.

En conséquence de quoi il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir le cadre et les conditions selon lesquelles l'UVHC, dans le cadre de l'ENSIAME, va confier au partenaire une mission de détection d'élèves au niveau post-bac en Chine susceptibles de pouvoir intégrer l'école d'ingénieurs.

Article 2 : OBLIGATIONS DU PARTENAIRE

Le partenaire s'engage à mener à bien cette mission de la manière suivante :

- 1) Promouvoir l'ENSIAME au sein des lycées chinois ;

- 2) Détecter au sein des lycées, les élèves chinois intéressés par des études d'ingénieurs en France et évaluer leurs capacités à réussir ces études selon les résultats obtenus au GAOKAO (équivalent du baccalauréat en France);
- 3) Gérer avant l'arrivée à l'ENSIAME, l'organisation des cours nécessaires à l'apprentissage du français langue étrangère. L'obtention d'un niveau au minimum B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues sera exigé pour l'admission à l'ENSIAME ;
- 4) Organiser, avec le concours de l'ENSIAME, des sélections d'élèves;
- 5) Coordonner les demandes de visa auprès des services des Consulats de France en Chine afin de faciliter les obtentions auprès des élèves ;
- 6) Représenter l'ENSIAME auprès de l'administration chinoise, des proviseurs des lycées chinois, des familles et des élèves chinois ;
- 7) Gérer les éventuels déplacements des personnels de l'ENSIAME en Chine dans le cadre de cette mission (ces frais de déplacements et de séjours en Chine seront à la charge de l'ENSIAME).

Article 3 : OBLIGATIONS DE L'ENSIAME

Dans le cadre de l'article 2, l'ENSIAME s'engage à accorder les soutiens suivants :

- 1) Envoyer un représentant de l'Ecole en Chine, si nécessaire, pour assurer la promotion des programmes pédagogiques pendant la phase de détection des candidats chinois ;
- 2) Coordonner avec le partenaire la sélection des élèves ;
- 3) Préparer et attribuer pour chaque étudiant sélectionné sa lettre d'admission pour le cycle de 5 années d'étude à l'ENSIAME ;
- 3) Organiser un semestre d'adaptation (Cours et travaux dirigés post-bac, travaux encadrés et des cours de Français Langues Etrangères, découverte culturelle et historique) à l'arrivée des élèves à l'ENSIAME pour mieux intégrer les élèves chinois en France et leur faire découvrir la culture et l'environnement scolaire français. Ce semestre se déroulera à partir de janvier de l'année précédant la rentrée de septembre de la même année.

Article 4 : RAPPORTS

4-1 L'ENSIAME s'engage à accorder au partenaire tout soutien en termes d'informations nécessaires en vue de la réalisation des prestations définies à l'article 2. Un interlocuteur sera déterminé pour assurer une communication efficace entre l'ENSIAME et le partenaire.

4-2 En plus des échanges réguliers, le partenaire est tenu de fournir au Directeur de l'ENSIAME un rapport annuel récapitulatif de l'avancement des actions, la liste des élèves présélectionnés dans le cadre de l'article 2 et les éventuelles orientations ou recommandations pour améliorer la mise en œuvre du partenariat.

Article 5 : CONDITIONS FINANCIERES

5-1 Les frais spécifiques d'ingénierie pédagogiques, relatifs à la préparation des étudiants sélectionnés, donneront lieu à un versement par l'ARAPEN d'une somme de 4 950 euros par étudiant sélectionné.

Le paiement des sommes dues se fera sur présentation de factures de l'UVHC à l'ARAPEN au plus tard un (1) mois avant leur arrivée en France.

Le règlement des sommes dues se fera par virement bancaire sur le compte suivant :

UNIVERSITE DE VALENCIENNES HAINAUT CAMBRESIS

Code Banque : 10071

Code guichet : 59000

N° de compte : 00001031956

Clé RIB : 70

Domiciliation : TP Lille

IBAN : FR76 1007 1590 0000 0010 3195 670

BIC : TRPUFRP1

5-2 A leur arrivée en France, les étudiants sélectionnés devront s'acquitter des frais afférents à leur inscription universitaire (sécurité sociale, médecine préventive).

5-2 L'ENSIAME prend à sa charge les frais de déplacement et de séjour en Chine occasionnés par les déplacements de son ou ses représentant(s) (article 3 alinéa 1).

Article 6 : DUREE DE LA PRESTATION

Le présent contrat est conclu pour l'année universitaire 2014/2015. Il peut être renouvelé expressément à échéance par voie d'avenant avec l'accord des parties.


Article 7 : QUALITÉ DES PRESTATIONS

Durant l'exécution du présent contrat, tout problème éventuel doit être négocié et résolu dans un esprit de construction et de collaboration entre les parties en vue d'un déroulement efficace des programmes de coopération en Chine. A défaut, le litige sera soumis au tribunal compétent.

Les résultats obtenus feront ainsi l'objet d'une évaluation chaque année afin d'estimer la nécessité d'une réorientation éventuelle du partenariat. En fonction des résultats obtenus et des éventuelles difficultés rencontrées, la mission peut être réorientée. Dans tous les cas, les deux parties s'engageant à respecter leurs engagements vis-à-vis des élèves qui ont été présélectionnés.

Conventions réalisées en trois exemplaires originaux.

Fait à Valenciennes, le...

<p>Pour l'UVHC, Le Président Mohamed OURAK</p>  <p>Pour l'ENSIAME, Le Directeur Daniel COUTELLIER</p>	<p>Pour l'A.R.A.P.E.N Le Directrice des affaires chinoises Générale BAI Lu</p>
--	--

Coût du semestre d'adaptation pour des étudiants chinois sélectionnés pour intégrer le Cours Préparatoire INSA partenaire.

TITRE DE LA FORMATION : INGENIEURS

COMPOSANTE : ENSIAME

DEBUT DE LA FORMATION : MI-JANVIER

PUBLIC VISE : Elèves Chinois disposant des pré-requis en mathématiques, physique, sciences humaines et culturelles et français suffisant pour pouvoir accéder à une école d'ingénieurs de haut niveau.

NIVEAU REQUIS : Notes très élevées au GAOKAO (concours national chinois d'entrée à l'enseignement supérieur)

FRAIS DE FORMATION ET DROITS D'INSCRIPTION :

- Les frais spécifiques d'ingénierie pédagogiques relatifs à la préparation des étudiants sélectionnés s'élèvent à **4 950 €** payables 1 mois avant l'arrivée pour permettre l'inscription dans les remontées SISE.
- Les élèves devront s'acquitter en plus des frais afférents à la sécurité sociale et la médecine préventive.

Cette tarification prend en compte les coûts relatifs :

1. A leur 1^{ère} inscription pour le semestre d'adaptation à la formation d'ingénieur à l'ENSIAME : **615 €**
2. Au frais liés à l'accueil des étudiants dès leur arrivée à l'aéroport de Roissy et aux frais dus à la logistique d'accueil pour les différents formalités liées à l'inscription, au logement, à l'ouverture d'un compte en banque et à une aide sur toute démarche administrative **335 €**
3. Aux frais liés aux aménagements spécifiques d'enseignements du semestre adapté et des cours d'harmonisation : **1 000 €**
4. Aux frais de formation d'un semestre en Français Langues Etrangères : **1 200 €** (cette partie pourra se faire dans la mesure du possible avec la FLLASH, composante de l'université de Valenciennes, dans ce cadre les 1 200 € seront entièrement reversés après service fait à la FLLASH).
5. Aux frais liés à la promotion du dispositif, à la mise en place des séjours nécessaires pour rencontrer les directeurs d'établissements chinois et présenter le dispositif : **1 000 €**
6. Aux frais liés à la sélection des candidats, à la préparation avant leur arrivée en France, aux suivis de leur démarche auprès de campus France et de leur demande de visa : **800 €**

Le Directeur de l'ENSIAME

Professeur Daniel COUTELLIER